

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MONT-SAXONNEX**

SEANCE DU 27 JUIN 2008

Nombre de conseillers 15
Qui ont pris part à la délibération 15
Date de la convocation 21 JUIN 2008

L'an deux mille huit et le vingt sept juin à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jacques MARTINELLI, Maire

Étaient présents : Michel DORIOZ, Philippe BETEND, Christelle BOISIER, Jacques DELEMONTEX, Christian SCHEVENEMENT, Alain FONGEALLAZ, Marc GUFFOND, Chantal CHAPON, Etienne BONNAZ, Frédéric CAUL-FUTY, Blandine SARRAZIN, Catherine JACQUART

Absent ayant donné pouvoir : Marie-France CALLIER à Jacques MARTINELLI, Roger PELLIER-CUIT à Frédéric CAUL-FUTY

Michel DORIOZ est nommé secrétaire de séance

**RESULTAT DE LA CONSULTATION POUR LA MAITRISE D'ŒUVRE
RENOVATION DE LA TOITURE DE L'EGLISE**

Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal du résultat de la consultation lancée dans le cadre de la procédure adaptée concernant la maîtrise d'œuvre pour les travaux de rénovation de la toiture de l'Eglise.

La commission a procédé à l'ouverture des plis contenant les offres et a retenu les entreprises comme suit :

	ENTREPRISE	Montant H.T.	Observation
1	Cabinet BERARD	19 825.00	
2	D'ARJHIL	33 550.00	
3	Cabinet Bajulaz	27 450.00	Entreprise retenue
4	Cabinet Sonnerat	32 025.00	

Le Conseil Municipal :

- retient et approuve à l'unanimité l'offre du cabinet BAJULAZ d'un montant de 27 450.00 H.T. au regard des critères de classement.
- Autorise le Maire à signer le marché de maîtrise d'oeuvre concernant les travaux de rénovation de la toiture de l'église avec le cabinet BAJULAZ.

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Sous préfecture le

Et publication ou notification du

Pour copie conforme
Le Maire

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MONT-SAXONNEX**

SEANCE DU 27 JUIN 2008

Nombre de conseillers 15
Qui ont pris part à la délibération 15
Date de la convocation 21 JUIN 2008

L'an deux mille huit et le vingt sept juin à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jacques MARTINELLI, Maire

Étaient présents : Michel DORIOZ, Philippe BETEND, Christelle BOISIER, Jacques DELEMONTX, Christian SCHEVENEMENT, Alain FONGEALLAZ, Marc GUFFOND, Chantal CHAPON, Etienne BONNAZ, Frédéric CAUL-FUTY, Blandine SARRAZIN, Catherine JACQUART

Absent ayant donné pouvoir : Marie-France CALLIER à Jacques MARTINELLI, Roger PELLIER-CUIT à Frédéric CAUL-FUTY

Michel DORIOZ est nommé secrétaire de séance

CREATION D'UN POSTE DE REDACTEUR

Vu le Code général des Collectivités territoriales

- Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires
- Vu la loi n°84-53 du 26.01.1984 modifiée notamment par la loi n°94-1134 du 27 décembre 1994 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale.
- Vu le budget communal
- Vu le tableau des effectifs

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité

- la création d'un poste de rédacteur territorial à temps complet avec effet au 1^{er} juillet 2008. La création de ce poste, est devenue nécessaire suite au prochain départ et au remplacement du rédacteur actuel afin d'assurer la continuité et le bon fonctionnement des services. Les crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Sous préfecture le

Et publication ou notification du

Pour copie conforme
Le Maire

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MONT-SAXONNEX**

SEANCE DU 27 JUIN 2008

Nombre de conseillers 15
Qui ont pris part à la délibération 15
Date de la convocation 21 JUIN 2008

L'an deux mille huit et le vingt sept juin à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jacques MARTINELLI, Maire

Étaient présents : Michel DORIOZ, Philippe BETEND, Christelle BOISIER, Jacques DELEMONTEX, Christian SCHEVENEMENT, Alain FONGEALLAZ, Marc GUFFOND, Chantal CHAPON, Etienne BONNAZ, Frédéric CAUL-FUTY, Blandine SARRAZIN, Catherine JACQUART

Absent ayant donné pouvoir : Marie-France CALLIER à Jacques MARTINELLI, Roger PELLIER-CUIT à Frédéric CAUL-FUTY

Michel DORIOZ est nommé secrétaire de séance

DECISIONS MODIFICATIVES N°2/2008 BUDGET COMMUNE

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de décision modificative n°2/2008 Budget Commune portant sur l'intégration de nouvelles recettes et dépenses en fonctionnement
Le Conseil Municipal approuve la décision modificative n°2/2008 Budget Commune avec

8 voix pour	Michel DORIOZ, Philippe BETEND, Christelle BOISIER, Jacques DELEMONTEX, Alain FONGEALLAZ, Catherine JACQUART, Marie-France CALLIER, Jacques MARTINELLI
7 Abstentions	Christian SCHEVENEMENT, Marc GUFFOND, Chantal CHAPON, Etienne BONNAZ, Frédéric CAUL-FUTY, Blandine SARRAZIN, Roger PELLIER-CUIT

<u>FONCTIONNEMENT</u>					
<u>Dépenses</u>	Article	Montant	Recettes	Article	Montant
Alimentation	60623	425.00	Remboursement de frais	70878	1215.00
Cotisation CN et CG de la FTP	6336	125.00	Compensation perte TP	74127	105.00
Rémunération personnel titulaire	6411	1275.00	Compensation exo T.H.	74	100.00
Personnel non titulaire	6413	6570.00	Autres reprise excédent	7788	1030.00
Cotisations URSSAF	6451	4075.00			
Cotisation caisse retraite	6453	270.00			
Cotisation ASSEDIC	6454	560.00			
	Total	2450.00		TOTAL	2450.00

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Sous préfecture le

Et publication ou notification du

Pour copie conforme
Le Maire

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MONT-SAXONNEX**

SEANCE DU 27 JUIN 2008

Nombre de conseillers 15
Qui ont pris part à la délibération 15
Date de la convocation 21 JUIN 2008

L'an deux mille huit et le vingt sept juin à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jacques MARTINELLI, Maire

Étaient présents : Michel DORIOZ, Philippe BETEND, Christelle BOISIER, Jacques DELEMONTX, Christian SCHEVENEMENT, Alain FONGEALLAZ, Marc GUFFOND, Chantal CHAPON, Etienne BONNAZ, Frédéric CAUL-FUTY, Blandine SARRAZIN, Catherine JACQUART

Absent ayant donné pouvoir : Marie-France CALLIER à Jacques MARTINELLI, Roger PELLIER-CUIT à Frédéric CAUL-FUTY

Michel DORIOZ est nommé secrétaire de séance

AUTORISATION D'ESTER EN JUSTICE ET DEFENSE DE LA COMMUNE
AFFAIRE BANQUE POPULAIRE/TELEMONT/COMMUNE

Le Maire rappelle au conseil Municipal que la Commune s'était portée caution solidaire à hauteur de 50% pour un prêt consenti à TELEMONT par la Banque Populaire des Alpes
Une proposition transactionnelle avait été transmise suite à la cessation de paiement de TELEMONT et la reprise de la gestion du domaine skiable par la Commune..

A ce jour, La Banque Populaire des Alpes a assigné la Commune en paiement des sommes dues.
Après avoir entendu l'exposé du Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- autorise le Maire à défendre les intérêts de la COMMUNE/TELEMONT dans l'affaire Banque Populaire des Alpes
- décide de confier la défense à la SCP Alain et Alex BOUVARD de Bonneville dans le différent qui l'oppose à la BPA

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Sous préfecture le
Et publication ou notification du

Pour copie conforme
Le Maire

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MONT-SAXONNEX**

SEANCE DU 27 JUIN 2008

Nombre de conseillers 15
Qui ont pris part à la délibération 15
Date de la convocation 21 JUIN 2008

L'an deux mille huit et le vingt sept juin à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jacques MARTINELLI, Maire

Étaient présents : Michel DORIOZ, Philippe BETEND, Christelle BOISIER, Jacques DELEMONTEIX, Christian SCHEVENEMENT, Alain FONGEALLAZ, Marc GUFFOND, Chantal CHAPON, Etienne BONNAZ, Frédéric CAUL-FUTY, Blandine SARRAZIN, Catherine JACQUART

Absent ayant donné pouvoir : Marie-France CALLIER à Jacques MARTINELLI, Roger PELLIER-CUIT à Frédéric CAUL-FUTY

Michel DORIOZ est nommé secrétaire de séance

**GROUPEMENT DE COMMANDE AVEC BRISON POUR LA COLLECTE
DES ORDURES MENAGERES**

Après avoir entendu l'exposé du Maire, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité

- de renouveler le groupement de commande avec la Commune de Brison pour le ramassage des ordures ménagères, pour une durée de 4 ans, le marché actuel finissant le 31 décembre 2008.

La consultation conjointe des entreprises se fera sur la base des tonnages de chaque commune soit 20% pour Brison et 80% pour Mont-Saxonnex

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Sous préfecture le

Et publication ou notification du

Pour copie conforme
Le Maire

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MONT-SAXONNEX**

SEANCE DU 27 JUIN 2008

Nombre de conseillers 15
Qui ont pris part à la délibération 15
Date de la convocation 21 JUIN 2008

L'an deux mille huit et le vingt sept juin à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jacques MARTINELLI, Maire

Étaient présents : Michel DORIOZ, Philippe BETEND, Christelle BOISIER, Jacques DELEMONTX, Christian SCHEVENEMENT, Alain FONGEALLAZ, Marc GUFFOND, Chantal CHAPON, Etienne BONNAZ, Frédéric CAUL-FUTY, Blandine SARRAZIN, Catherine JACQUART

Absent ayant donné pouvoir : Marie-France CALLIER à Jacques MARTINELLI, Roger PELLIER-CUIT à Frédéric CAUL-FUTY

Michel DORIOZ est nommé secrétaire de séance

TARIFS DES SERVICES PERISCOLAIRES POUR L'ANNEE 2008/2009

Monsieur le Maire rappelle que la Commune assure le service de restauration scolaire et de garderie périscolaire depuis le 1^{er} septembre 2007 pour tous les enfants scolarisés à l'école de Mont-Saxonnex

Le service de restauration et de garderie s'effectue dans les locaux du groupe scolaire tous les jours sauf les week-ends, jours fériés et pendant les périodes de vacances scolaires.

Après avoir entendu l'exposé du Maire, le Conseil Municipal décide par

14 voix pour	Michel DORIOZ, Philippe BETEND, Christelle BOISIER, Jacques DELEMONTX, Christian SCHEVENEMENT, Alain FONGEALLAZ, Marc GUFFOND, Chantal CHAPON, Etienne BONNAZ, Frédéric CAUL-FUTY, Catherine JACQUART, Roger PELLIER-CUIT
1 abstention	Blandine SARRAZIN

de fixer les tarifs des services périscolaires pour l'année 2008/2008 sans augmentation comme suit :

- Le tarif de la cantine est fixé par repas et par enfant à **6.10 €**
- Le tarif horaire pour la garderie est fixé à **1.50 €**

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Sous préfecture le

Et publication ou notification du

Pour copie conforme
Le Maire